



## MOTION

**Auteur** Jérôme Beffa (suppl.), CSPO, Michel Schnyder, CSPO, Aurelian Mascitti, Les Verts, et Maxime Moix (suppl.), PDCC  
**Objet** Améliorer l'efficacité énergétique des gros consommateurs  
**Date** 10.05.2019  
**Numéro** 1.0299

---

Les citoyennes et citoyens suisses ont approuvé la stratégie énergétique 2050. Celle-ci vise à ce que la Suisse sorte progressivement du nucléaire, utilise plus d'électricité provenant des énergies renouvelables, consomme moins d'énergie et améliore son efficacité. C'est une décision responsable qui entraîne toutefois de grands défis. Dans le contexte du tournant énergétique et de la forte électrification, ce ne sera pas une mince affaire que d'être en mesure de couvrir les besoins à l'endroit et au moment où ils se présentent. Il est donc important de prendre des mesures raisonnables assez tôt afin de limiter la menace d'un black-out, par exemple, pour le secteur de l'énergie.

La nouvelle vision 2060 «Le Valais, Terre d'énergies» vise à diminuer la consommation d'énergie et à miser sur un approvisionnement en énergie locale et renouvelable. Cela doit se faire notamment par la modification des comportements et l'amélioration de l'efficacité énergétique. Cette motion veut soutenir les projets ambitieux de la Confédération et du canton en incitant les grands consommateurs à avoir une consommation d'énergie économe et efficace. Ils représentent notamment une part importante de la consommation de chaleur et d'électricité. La statistique du canton du Valais montre qu'en 2016 la grande industrie a représenté 61% (1750 GWh) de la consommation totale de gaz et 26% (829 GWh) de celle d'électricité. Toutefois, les grandes industries ne sont pas les seuls grands consommateurs. Certains secteurs de l'industrie «normale» se retrouvent aussi dans cette catégorie, eux qui ont représenté 8% (240 GWh) et 15% (473 GWh) de la consommation totale de gaz, respectivement d'électricité. Les parts de grands consommateurs ne sont pas connues car cette notion n'est pas encore ancrée dans la loi en vigueur. Selon le canton, le potentiel d'économie d'énergie se monte à 10-15% de la consommation industrielle. Ainsi, des optimisations permettraient d'économiser une part importante de la consommation énergétique du canton. Le MoPEC contient déjà un modèle de mise en œuvre d'une telle loi (art. 1.44 - 1.46). A l'avenir, l'autorité compétente devrait obliger les gros consommateurs dont la consommation annuelle de chaleur est supérieure à 5 GWh ou dont la consommation annuelle d'électricité est supérieure à 0,5 GWh à prendre des mesures raisonnables d'optimisation de leur consommation. Les mesures que les gros consommateurs seraient amenés à prendre en fonction d'une analyse de leur consommation sont considérées comme raisonnablement exigibles si elles correspondent à l'état de la technique, si elles s'avèrent rentables sur la durée d'utilisation de l'investissement et s'il n'en résulte pas d'inconvénients majeurs au niveau de l'exploitation. Ainsi, l'énergie devrait être économisée là où c'est le plus rentable. Les conditions-cadres pour le modèle des gros consommateurs sont fixées par l'ordonnance et la législation nationales (art. 46 LEne et art. 51 OEne). Les cantons sont autonomes pour rédiger les prescriptions des conventions d'objectifs passées avec les grands consommateurs. Seuls le Valais et Zoug n'ont pas encore ancré ce modèle dans la loi (AEnEc). Dans de nombreux cantons, trois possibilités s'offrent aux grands consommateurs pour satisfaire aux prescriptions légales: la convention d'objectifs universelle, une convention d'objectifs cantonale ou l'analyse de consommation énergétique (EnDK).

### Conclusion

Afin d'optimiser la consommation d'énergie et de pouvoir mieux maîtriser les concepts de la Confédération et du canton, nous demandons au Conseil d'Etat d'introduire le modèle des grands consommateurs dans la législation cantonale en matière d'énergie.